

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

CANAL DES MESCHERS

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MESCHERS-SUR-GIRONDE (17132)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Ecluse de chasse	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Cours d'eau mentionné ni sur Scan Littoral ni sur Scan 25 IGN mais très certainement localisé au niveau de Meschers-sur-Gironde. Ecluse repérable sur Ortho Littorale V2. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

